

REÇU 02 AOUT 2006

3129

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Numéro de dossier :	<b>PC6546005M0036</b>
Arrêté le	15/06/2005
Adresse des travaux :	LIEU DIT LARROUMEGA 65500 VIC-EN-BIGORRE

Destinataire : . VIC-LOISIRS  
30 AVENUE DE TARBES  
65500 VIC-EN-BIGORRE

**OBJET : CERTIFICAT DE CONFORMITE**

Le certificat de conformité est **ACCORDE** pour les travaux qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus.

*2 août 2006*  
Le ~~26/07/2006~~  
LE MAIRE DE VIC-EN-BIGORRE  
Claude MIQUEU 

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme.*

### INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire contester cette dernière peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*).